



"HOUI SOIT QUI MAL Y PENSE."

VOL. 1.

MONTREAL, MARDI, 9 JUILLET, 1844

NO. 17.

**La Revolution de Juillet 1830.**

SUITE.

Par la même raison, on supprima l'énonciation de ces mots, L'AN DE GRACE; ainsi que la formule absolutiste, "car tel est notre bon plaisir." Au moment de signer les premières lettres de grâce, le roi prit son grattoir, et effaça de sa propre main sur l'ancien protocole les mots "de notre pleine puissance;" (2) les anciennes armes de FRANCE (les lis) cessèrent de former le sceau de l'Etat; et les armes d'Orléans ne restèrent plus que comme les armes particulières des princes de cette maison. Enfin le mot *sujet* (après délibération expresse) fut retranché de la formule exécutoire adressée à la suite des lois aux agents du pouvoir exécutif et aux tribunaux: non, certes, pour diminuer en rien le bien indispensable de l'obéissance qui est de l'essence de tous les gouvernements, mais pour indiquer, de la part du gouvernement lui-même, que cette obéissance, désormais toute légale et constitutionnelle, n'était plus, comme, autrefois, exigée à titre de vasselage, de sujétion et de servitude. L'acceptation du roi et la formule de son serment furent rédigées par un juriconsulte, qui fût en quelque sorte LE NOTAIRE de cette grande transaction politique; et le procès-verbal de la cérémonie qui devait avoir lieu le lendemain fut aussi dressé d'avance, afin que tout fût régulièrement exprimé "en termes de droit." Certes, voilà une suite de résolutions fortement empreintes de l'esprit de juillet.

Le 9 Août, le duc d'Orléans, Lieu-

(2) Ceci rappelle le célèbre quatrain de Pibrac:  
Je hois ces mots de "puissance absolue,"  
De "pouvoir, de propre mouvement;"  
Aux saints décrets ils ont premièrement,  
Puis à nos lois, la puissance tollue.

tenant-Général du royaume, se rendit avec sa famille au Palais de la chambre des Députés où les pairs s'étaient réunis. C. Périer, qui voulut attacher son nom à cette solennité, assistait à la séance comme président en titre, et lut le PREMIER la déclaration de la Chambre.

M. le baron Pasquier lut ensuite l'acte d'adhésion de la chambre des Pairs.

Alors le duc d'Orléans répondit:

"Messieurs les pairs, Messieurs les députés,

"J'ai lu avec une grande attention la DÉCLARATION de la Chambre des Députés et l'acte d'adhésion de la chambre des Pairs. J'en ai pesé et médité toutes les expressions. J'ACCÈPTE, "sans restriction, ni réserve les clauses et engagements que renferme cette déclaration, et le titre de ROI DES FRANÇAIS qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation."

S. A. R. s'est ensuite levée, et la tête nue, a prêté le serment dont la teneur suit:

"En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la Déclaration; de ne gouverner que "par les lois et selon les lois;" de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur, et de la gloire du peuple français."

Le prince avait été reçu aux cris de "Vive le duc d'Orléans!" il sortit aux cris de VIVE LE ROI! il était venu à la Chambre escorté par le peuple; il fut reconduit par le peuple jusqu'à son palais. Les vivats étaient unanimes: aucune voix dissidente ne se fit entendre; et certes, on en n'accusera pas les sbires, les satellites qui d'ordinaire entourent les

rois, surtout à leur avènement! jamais on avait joui de plus de liberté! Le nouveau roi se montrait fréquemment seul au milieu de la population. Dans ces premiers temps il n'avait pour garde que la garde nationale, habillée ou non habillée; depuis, on vit aux portes du palais la garde nationale et la troupe de ligne sans distinction de régiments; et tout soldat français put dire: "Je suis de la garde du roi!" Bientôt arrivèrent de toutes les parties du royaume, des députations de toutes les villes, conseils municipaux, gardes nationales, exprimant tous à l'envi et dans les termes énergiques d'une ratification bien supérieure à un mandat, la plus entière et la plus vive adhésion (3) à l'ordre de choses qui venait d'être fondé!

II PARTIE.

Quel est donc le caractère de ce gouvernement?

Pour bien se fixer sur ce point, il ne suffit pas d'avoir lu cet exposé rapide des faits; il faut étudier dans leur texte tous les actes qui ont constitué le gouvernement lui-même; et en peser tous les termes pour se faire une juste idée de l'établissement qu'ils ont eu pour objet de fonder.

(3) Le duc de Bourbon avait pris les couleurs nationales, et souscrit pour les blessés de juillet. Le 8 août, veille de la séance royale, il écrivit au duc d'Orléans une lettre pleine d'affection, qui exprimait son regret de ce que sa mauvaise santé ne lui permettait pas d'y assister. Il ajoutait: "Je vous écris, monsieur, comme au Lieutenant-Général du royaume. Demain, "je serai de cœur avec vous," et vous trouverez toujours en moi "un sujet aussi fidèle que dévoué." L.-R.-J. DE BOURBON." Quel crève-cœur pour les légitimistes que cette lettre écrite par le dernier des Condé, devenu premier prince du sang sous la dynastie de juillet! Aussi, combien le roi a regretté sa mort!